



Recherche en bref

Structure d'âge des populations de délinquants autochtones et non autochtones sous responsabilité fédérale

Les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale sont beaucoup plus jeunes que leurs homologues non autochtones.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Mis à part la taille de la population carcérale, la caractéristique démographique la plus importante d'une population de détenus est sa structure d'âge ou la proportion de détenus dans chaque groupe d'âge. La structure d'âge permet de prévoir de futures hausses dans des groupes d'âge précis et de déterminer la population carcérale totale. Pour ces raisons, la structure d'âge a une incidence importante sur les politiques et les opérations. Une population de détenus plus jeune nécessite un nombre suffisant de programmes correctionnels, de programmes d'éducation et de formation professionnelle et, plus tard, une fois libérée dans la collectivité, un nombre suffisant d'emplois et de mesures de surveillance pour la gérer efficacement. Les systèmes correctionnels, qui comptent une large proportion de délinquants âgés, doivent établir des services de logement et des centres de traitement pour les servir.

Ce que nous avons fait

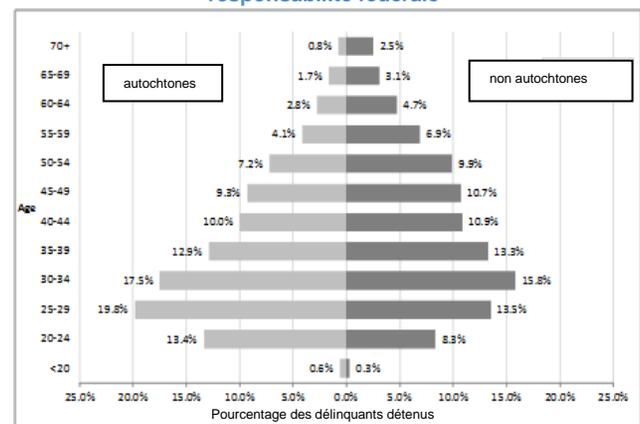
Les données touchant la structure d'âge accessibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du Service correctionnel du Canada (SCC) ont été extraites au milieu de l'exercice 2016-2017 pour les détenus autochtones (3 802) et non autochtones (10 342). Les données sont tirées des 12 groupes d'âge suivants : moins de 20 ans, 20 à 24 ans, 25 à 29 ans, 30 à 34 ans, 35 à 39 ans, 40 à 44 ans, 45 à 49 ans, 50 à 54 ans, 55 à 59 ans, 60 à 64 ans, 65 à 69 ans et 70 ans et plus.

Ce que nous avons constaté

Bien que les résultats montrent que les détenus autochtones comptent pour 26,5 % de la population totale de détenus sous responsabilité fédérale, ces derniers sont présents en plus grand nombre dans les groupes d'âge les plus jeunes : moins de 20 ans (0,6 %), 20 à 24 ans (13,4 %), 25 à 29 ans (19,8 %) et 30 à 34 ans (17,5 %) que les détenus non autochtones : moins de 20 ans (0,3 %), 20 à 24 ans (8,4 %), 25 à 29 ans (13,5 %) et 30 à 34 ans (15,8 %). D'un autre côté, dans les groupes d'âge plus avancés, les détenus autochtones sont présents en moins grand nombre dans les groupes d'âge des 55 à 59 ans (4,1 %), 60 à 64 ans (2,8 %), 65 à 69 ans (1,7 %) et 70 ans et plus (0,8 %) que les détenus non autochtones : 55 à 59 ans (6,9 %), 60 à 64 ans (4,7 %), 65 à 69 ans (3,1 %) et 70 ans et plus (2,5 %).

Un examen de la pyramide d'âge ci-dessous révèle quelques renseignements importants sur la population de détenus sous responsabilité fédérale. La forme triangulaire et la base plus large de la pyramide d'âge reflète la proportion relativement jeune (moins de 35 ans) des détenus autochtones (51,3 %) par rapport aux détenus non autochtones (37,9 %). De plus, le sommet plus étroit de la pyramide d'âge du côté des détenus autochtones indique un plus petit nombre de détenus âgés. L'inclinaison de la pyramide d'âge, pour les détenus autochtones, suggère une croissance rapide, tandis que pour les détenus non autochtones, elle suggère une croissance lente à venir.

Figure : Structure d'âge de la population de détenus sous responsabilité fédérale



Ce que cela signifie

Bien que la surreprésentation des Autochtones dans le système carcéral fédéral puisse en partie être attribuée à la disparité proportionnelle des détenus plus jeunes, des efforts continus sont toujours requis pour contribuer à la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Mike Hayden

